

# SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Durée : 3 jours

Chaque année, des milliers d'accidents du travail auraient pu être évités. En tant qu'élu(e), vous êtes le premier maillon de la prévention. Cette formation vous arme pour identifier, signaler et faire réduire les risques dans votre entreprise.

## CADRE JURIDIQUE SSCT

- Obligations de l'employeur : principe général de prévention, art. L.4121-1 et s. du Code du travail.
- La CSSCT : composition, missions, moyens, attributions déléguables (art. L.2315-36 et s.).
- Responsabilités de l'employeur et de l'élu en matière de sécurité.
- Les acteurs extérieurs : DREETS, CARSAT, médecin du travail, IPRP.

## IDENTIFIER ET ÉVALUER LES RISQUES

- Les 9 principes généraux de prévention (art. L.4121-2) : hiérarchie et application pratique.
- Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUERP) : contenu, mise à jour, conservation 40 ans (loi 2021).
- Risques physiques, chimiques, psychosociaux, TMS : méthodes de détection et d'analyse.
- Les indicateurs d'alerte : absentéisme, accidents du travail, maladies professionnelles.

## INSPECTION, ENQUÊTE ET DROIT D'ALERTE

- Préparer et conduire une inspection : grille, accompagnateurs, rapport écrit.
- Enquête après accident ou maladie professionnelle : méthode des 5M, arbre des causes.
- Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent (art. L.4131-1 et s.).
- Droit de retrait du salarié : conditions, obligations de l'élu, contentieux possibles.

## PUBLIC VISÉ

- Membres de la CSSCT
- Référents SSCT désignés
- Élus souhaitant maîtriser la prévention

## OBJECTIFS

- › Identifier les risques et obligations légales
- › Conduire inspections et enquêtes
- › Exercer droit d'alerte et droit de retrait
- › Contribuer activement à la CSSCT

## TARIFS

### En Intra :

|         |             |
|---------|-------------|
| 2 jours | 3 600 € TTC |
| 3 jours | 5 000 € TTC |
| 5 jours | 8 500 € TTC |

### En InterCSE :

|                 |             |
|-----------------|-------------|
| 2 jours / pers. | 1 100 € TTC |
| 3 jours / pers. | 1 650 € TTC |

Formation ouvrant droit au financement par l'employeur au titre de la formation SSCT (art. L.2315-18 C.T.). Organisme agréé.